



## Licenciement pour accident du travail

Par **nicopolaris**, le **19/03/2013** à **10:20**

Bonjour

Suis en arrêt depuis le 30/08/2012 et je perçois les indemnités journalières

Mon arrêt s'arrête le 03/04/2013 mais reconductible chaque mois

Je dois passer une visite de pré-reprise le 20/03/2013

À l'issue de laquelle je souhaite une inaptitude à tout poste dans l'entreprise même avec une seconde visite

Puis-je faire prolonger l'arrêt et est-ce que cela remet en question la procédure de licenciement ?

Merci pour votre aide

Cdt

Par **moisse**, le **19/03/2013** à **11:27**

C'est le médecin traitant qui établit les prolongations d'arrêt, et c'est le médecin du travail qui établit l'(in)aptitude à certains ou tous les postes de travail.

Si une pré-visite est organisée en mars, c'est parce que la consolidation est en vue.

Tant que la consolidation (et donc la reprise) ne sont pas actées, l'employeur ne peut faire vivre une quelconque procédure.